



Schola Europaea
Ecole européenne de Bruxelles 1

INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Service de cantine scolaire durable (

Mode de passation : procédure ouverte

Mode d'attribution : Meilleur rapport qualité prix

Pouvoir adjudicateur : Ecole européenne de Bruxelles 1

Documents du marché disponibles sur : Service de cantine scolaire durable EEBI/2022/0005 - EEB1

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage la passation du marché public décrit en objet, séparé en deux lots :

Num de lot	Titre du lot
1	Service de cantine scolaire durable pour l'Ecole européenne de Bruxelles 1 (site de Berkendael uniquement) et pour l'OIB
2	Service de cantine scolaire durable pour l'Ecole européenne de Mol

Le dossier d'appel d'offres se compose de l'avis de marché, de la présente lettre d'invitation, du cahier des charges accompagné de ses annexes et du projet de contrat. L'avis de marché est disponible sur le site internet e-Tendering de TED et les autres documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : Service de cantine scolaire durable EEBI/2022/0005 - EEB1

1. Soumission des offres

Si vous êtes intéressés par ce marché, que ce soit pour le lot 1 ou pour le lot 2 ou pour les deux lots, vous devez soumettre votre offre **par courrier électronique** exclusivement envoyé à : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu

Afin de sécuriser les documents de candidature envoyés par voie électronique, ceux-ci doivent être envoyés au format PDF, à l'exception des tableaux d'offres financières qui doivent être envoyés en PDF et en excel. Les documents doivent être dûment nommés en fonction de leur contenu.

La date limite de réception de l'offre figure à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, l'heure locale étant l'heure locale du lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Les modalités de transmission et les moyens de preuve pour attester la réception des offres acceptés sont :

- Date et heures de réception par le système de réception du courrier électronique du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant l'offre ou une partie de l'offre.

Les offres reçues après la date limite de réception des offres sont rejetées.

Toute offre doit:

- être signée par un mandataire dûment habilité du soumissionnaire
- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marchés.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

3.1 Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à UCC-PROCUREMENT@eursc.eu

Attention : Veuillez noter que, afin de garantir l'intégrité des offres, la boîte mail est clôturée six (6) jours avant la date prévue pour la réception des offres, jusqu'à l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires reçues moins de six jours ouvrables¹ avant la date limite de réception des offres.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur [Service de cantine scolaire durable EEBI/2022/0005 - EEB1](#). Ce site internet sera mis à jour régulièrement et le soumissionnaire a la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Une visite sur place obligatoire est prévue selon le tableau ci-dessous :

Ecole européenne de Mol	Site de Mol : Europawijk 100 2400 Mol (Belgique)	Date et heure : Mardi 3 mai à 11h
Ecole européenne de Bruxelles 1 et OIB	Site de Berkendael : Rue Berkendael 70 - 74 1190 Bruxelles	Date et heure : Mercredi 4 mai à 11h

Veuillez manifester votre souhait de participer aux visites au plus tard le 27 avril en contactant la boîte fonctionnelle suivante : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu.

3.2 Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en séance publique à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la rubrique IV.2.7 de l'avis de marché. Au maximum deux représentants par offre peuvent assister à l'ouverture des offres, conformément au point IV.2.7 de l'avis de marché. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit communiquer, au moins **dix (10)** jours ouvrables à l'avance, les noms et prénoms et les numéros de carte d'identité ou de passeport de ses représentants², à l'adresse suivante : UCC-PROCUREMENT@eursc.eu. Les représentants seront tenus de présenter l'accusé de réception de l'offre et de signer une feuille de présence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux si les informations

¹ Journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

² Ces données sont nécessaires pour garantir l'accès aux bâtiments des écoles européennes.

susmentionnées ou l'accusé de réception de l'offre ne sont pas présentés selon les modalités prévues.

La partie publique de la séance d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants :

- vérification de la soumission de chaque offre conformément aux modalités de soumission prévues par l'appel d'offres
- annonce des offres reçues : les noms des soumissionnaires (tous les membres dans le cas d'une offre conjointe) seront annoncés

Les soumissionnaires qui ne sont pas présents lors de la séance d'ouverture peuvent envoyer une demande d'informations à UCC-PROCUREMENT@eursc.eu s'ils souhaitent avoir connaissance des informations annoncées lors de la séance d'ouverture des offres.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces informations, clarifications ou confirmations ne doivent pas apporter de modifications substantielles à l'offre.

3.4 Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier **électronique**. L'information sera envoyée à l'adresse **électronique** indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe).

L'adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique et une adresse postale valides et de les vérifier régulièrement.

4. Protection des données

Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offre par le Directeur de l'École européenne de Bruxelles 1.

5. Voies de recours

Pour les Ecoles de Bruxelles : Un recours peut être formé contre cette décision auprès des tribunaux de l'ordre judiciaire de l'arrondissement de Bruxelles, en application des articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours

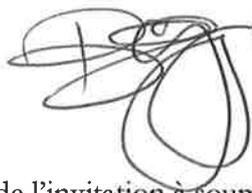
en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, endéans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation.

Pour l'Ecole de Mol : Un recours peut être formé contre cette décision auprès des tribunaux de l'ordre judiciaire de l'arrondissement d'Anvers – division Turnhout, en application des articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, endéans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours.

Date et signature de l'Ordonnateur :



1 AVR. 2022

Annexes de l'invitation à soumissionner :

- Annexe 1 : Cahier des charges et annexes éventuelles
- Projet de contrat et annexes éventuelles

